

à

## Signature de convention de partenariat entre le SMD3 et le SYTTOM 19

**Le SMD3 et le SYTTOM 19 viennent de signer une convention de partenariat qui contractualise la mise en place d'un échange de bons procédés entre les deux collectivités.**

La signature officielle a eu lieu le mardi 7 janvier 2020 à 11 h au siège administratif du SMD3 en présence de :

Francis Colbac et Francois Roussel, Co-présidents du SMD3

Marc Chatel, Président du SYTTOM 19 / vice-président de la communauté d'agglomération de Brive

Jean Bousquet, délégué du SYTTOM 19 / vice-président de la communauté de commune du Terrassonnais

Sylvain Marty, directeur du SMD3

Pierre Pittman, directeur du SYTTOM 19



**Cette convention consiste à formaliser l'échange de matières entre les deux syndicats** : les déchets propres et secs de Brive (contenu des sacs jaunes) seront traités par le SMD3 et les refus de tri (les matières non valorisées dans le processus de chaîne de tri comme les erreurs de tri ou les éléments trop petits pour être valorisés) du centre de tri de Marcillac Saint Quentin en Dordogne par le SYTTOM 19.

Le partenariat mis en place permet à chacune des structures de répondre à un objectif essentiel :

- Le SMD3 devant valoriser énergétiquement ses refus de tri
- Le SYTTOM 19 ne disposant pas d'un centre de tri sur son territoire (les quantités collectées sur le Département de la Corrèze n'en justifiant pas la création.)

Les échanges de matières sont estimés à :

- 3 000 à 4 000 tonnes de refus de tri par an envoyées au SYTTOM 19 par le SMD3
- 2 000 tonnes de déchets propres et secs par an envoyées au SMD3 par le SYTTOM 19

Le transport de ces matières est optimisé et partagé entre les deux syndicats. Il représente en moyenne un aller-retour d'un semi-remorque par jour soit environ 200 véhicules par an.

Il s'agit d'une démarche cohérente géographiquement du fait de la proximité entre le centre de tri de Marcillac Saint Quentin (24), l'unité de valorisation énergétique de Saint Pantaléon de Larche et du centre de transfert d'Ussac (19). Un partenariat qui marque le départ d'une belle coopération interdépartementale.